

Plan d'alerte et d'urgence « canicule » - Recensement des personnes âgées

Demande d'inscription sur le Registre nominatif

(à retourner au CCAS : 255 rue de la Mairie 50380 St-Pair s/ Mer ou par mail : ccas@saintpairsurmer.fr)

Je soussigné,

Nom..... Prénom.....Date de naissance.....

Adresse

Téléphone / ___ / ___ / ___ / ___ / ___ /

Adresse Mail.....

Sollicite (*) :

→ Mon inscription sur le registre nominatif

→ L'inscription sur le registre nominatif de :

Nom..... Prénom.....

Date de naissance.....

Adresse.....

Téléphone.....

En ma qualité de (*lien avec l'intéressé : représentant légal, parenté...*)

Autres informations concernant l'intéressé(e)

- Service intervenant à son domicile.....

Nom, prénom ou raison sociale

Adresse, téléphone.....

- Personne à prévenir en cas de nécessité :

Nom, prénom.....

Adresse, téléphone

A..... le.....

Signature du demandeur

(*) Cocher la case correspondante

Textes en vigueur

Loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées

Décret n° 2004-926 du 1er septembre 2004

Décret no 2005-768 du 7 juillet 2005

Article D 312-160 et article D 312-161 du code de l'action sociale et des familles plan national canicule 2008

A noter : le plan canicule est déclenché sur la décision de Monsieur le Préfet en fonction de critères météorologiques.

Cette demande, mise en place dans le cadre du plan canicule, ne vaut que pour la période du 1^{er} juin au 31 août et n'entraîne pas d'inscription à l'aide sociale.

Ce document est soumis à des règles de confidentialité.